

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014 A 20H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie - BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – LACROIX Jean-Sébastien – CRETIN Claire – BOUTERAON Elisabeth - GRENIER Sandrine – BENOIT-GUYOD Sébastien – GALLOIS Delphine – BOURLAND Frédéric – JEANNEROD Françoise – CHAVIN-GAZALIER Fabien – GENRE Annie – DESPREZ Alain – LACROIX Jacqueline – CLERC Nicolas – CAILLAT Marie-Carmen – PROST Marcel – GANGNERY Véronique

**Absent :** Lionel DELEPOUVE (pouvoir à Véronique GANGNERY)

**Secrétaire de séance :** Marie-Carmen CAILLAT

Le 18 septembre 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

**2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juillet 2014**

**3 – Politique foncière :**

- ✓ Acquisition de terrain aux ayants droits de Mme Jeanne CHEVASSUS
- ✓ Convention de bail avec le Département du Jura pour l'occupation d'un terrain pour l'accueil d'installations de télécommunication
- ✓ Site d'implantation d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques
- ✓ Echange de terrain entre la Commune et MM TINGUELY

**4 – Environnement :**

- ✓ Natura 2000 – Site « Vallée de l'Orbe » : avis sur une modification de périmètre et passage à la Directive Oiseaux sauvages

**5 – Travaux :**

- ✓ ZA André Lizon : avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec PMM

**6 – Finances :**

- ✓ Participation au financement de la construction du centre de secours de Prémanon – Les Rousses
- ✓ Subvention exceptionnelle aux Skieurs Rousselands pour l'organisation du bal du 14 juillet
- ✓ Subvention annuelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Rousses
- ✓ Décision modificative n°2 au budget principal de la Commune
- ✓ Indemnité de fonction à un conseiller municipal en charge de l'environnement (transfert)
- ✓ Conventions de financement avec la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de l'horloge du clocher de l'église et la restauration de la fontaine des Rousses d'Amont
- ✓ Convention de partenariat « Carte et chéquiers rusés » avec la Communauté de communes de la Station des Rousses

**7 – Rapport annuel 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses**

**8 – Liste des marchés signés par le Maire**

**9 – Questions et informations diverses**

- ✓ Bilan rentrée scolaire
- ✓ Avancement des dossiers
- ✓ Comptes rendus de missions et délégations
- ✓ Courrier du notaire sur les professions réglementées

M. le Maire propose d'ajouter la question supplémentaire à l'ordre du jour :

- ✓ Signature d'une convention avec Orange pour l'enfouissement de la ligne de télécommunication rue de la Redoute et Route du Noirmont

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'inscription de cette question supplémentaire.

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Marie-Carmen CAILLAT secrétaire de séance.

## **2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 juillet 2014**

M. le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques sur le compte rendu de la précédente réunion. Aucune observation n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 juillet 2014.

## **3. Politique foncière :**

### **• Acquisition de terrain aux ayants droits de Mme Jeanne CHEVASSUS**

M. le Maire fait part de la proposition du notaire en charge de la succession de Mme Jeanne CHEVASSUS de la vente à la commune de la parcelle B n° 116 d'une superficie de 13 a 40 ca. La commune est déjà propriétaire de la parcelle mitoyenne n°117.

Ce terrain est classé en zone Nzh, soit zone naturelle zone humide (terrain de tourbière).

Le service des domaines a estimé ce terrain à 190 € en date du 14 août 2014.

Les ayants droits de Mme Jeanne CHEVASSUS ont accepté cette offre de prix.

Jean-Sébastien LACROIX précise que cette zone est sensible car c'est le site de reproduction de « l'azurée de la croisette » qui est un papillon protégé.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle B N° 116 au prix de 190 € et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction de terrain auprès de l'étude LUCENET-PERCHE & OUDET-ELIEN notaires à Morez. Les frais seront à la charge de la commune.

### **• Convention de bail avec le Département du Jura pour l'occupation d'un terrain pour l'accueil d'installations de télécommunication**

M. le Maire explique que depuis le 08/11/2013, le Département du Jura est propriétaire du réseau haut débit développé sur le territoire du Jura par la société Connectic 39. Dans le cadre de sa mission, le concessionnaire avait conclu avec la commune une convention de bail pour l'installation d'une armoire de dégroupage (DCM du 9 juin 2008). Afin d'assurer la reprise du réseau et la continuité du service public, le Département conclut avec le bailleur une nouvelle convention de bail pour l'occupation du terrain d'implantation.

Ainsi, la Commission Permanente du Conseil Général du Jura a approuvé par délibération du 23 mai 2014 une nouvelle convention de bail d'occupation d'un terrain situé Route du Lac, parcelle n°502 section B appartenant à la commune et concernant le déploiement du réseau haut débit.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette nouvelle convention avec le Département du Jura.

### **• Site d'implantation d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques**

Suite à la réunion du conseil municipal du 19 juin 2014 au cours de laquelle il avait été validé l'installation d'une borne électrique pour la recharge des véhicules électriques sur un terrain communal, M. le Maire apporte des précisions sur son emplacement, soit le parking situé à côté de l'Office du Tourisme.

La commune doit assurer la gratuité du stationnement des véhicules rechargeables, pour 2 ans minimum, sur toute place de stationnement si celui-ci est payant habituellement. Cette disposition s'inscrit dans le cadre des contreparties aux aides octroyées par l'ADEME pour le déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Annie BERTHET demande si ces emplacements ne seront pas une gêne dans le cadre du projet d'aménagement de la RN5. M. le Maire répond que le conseil général a indiqué qu'il était possible de déplacer cette infrastructure de recharge pour les véhicules électriques.

Jacqueline LACROIX souhaite savoir où d'autres bornes électriques seront installées. M. le Maire indique qu'il y aura 46 bornes installées dans le département, dont une également à Bois d'Amont. Le temps de recharge est d'environ deux heures.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'implantation d'une infrastructure de recharge pour les véhicules électriques derrière le bâtiment de l'Office du Tourisme, sur la parcelle AC 472 (propriété de la commune) et selon les conditions définies ci-dessus. Il autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- **Echange de terrain entre la Commune et MM. TINGUELY**

M. le Maire explique que M. René BERTHET, Maire des Rousses, s'est engagé par courrier le 22 septembre 1986 à proposer au conseil municipal l'acquisition par la commune des parcelles nécessaires à l'assiette de la voirie pour la création de la déviation de la route des Rousses d'Amont. En échange, la commune devait céder à M. Louis TINGUELY 3 parcelles situées actuellement sur le golf du Mont Saint Jean (parcelles D 200 – 202 et 203 d'une superficie de 12 902 m<sup>2</sup>). Les frais de transaction étant à la charge de la commune.

Aujourd'hui, les parcelles B 168 – 833 et 835 sont la propriété de M. Guy TINGUELY et les terrains du golf exploités par la société du Golf du Mont Saint Jean.

M. le Maire indique qu'à l'époque, il avait été nécessaire de démolir un hangar agricole appartenant à la famille TINGUELY. Le Maire s'était également engagé à reconstruire un hangar pour la famille TINGUELY. Or, cet engagement n'a pas été respecté.

Les domaines ont estimé les parcelles communales situées sur le Golf à 16 515 €. M. le Maire propose de réaliser un échange sans soulte pour tenir compte de ces engagements passés.

Robert BONNEFOY ajoute que la reconstruction du hangar aurait coûté plus cher à la commune que la cession des trois parcelles.

M. le Maire précise que la commune devra ensuite céder l'assiette de cette route des Rousses d'Amont au département, gestionnaire de la voirie.

Robert BONNEFOY souhaite que cet accord du conseil conditionne l'accord pour la Combe du Vert : la communauté de communes envisage d'agrandir le parking situé en face de la carrière sur la propriété de Louis TINGUELY. Il a donné un accord de principe au départ pour le défrichage et la cession pour la réalisation des travaux et souhaite que M. TINGUELY fasse aussi un effort. M. le Maire souhaite également qu'il y ait de la compréhension.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'échange de terrain sans soulte avec M. Guy TINGUELY des parcelles suivantes :

1/ parcelles propriété de Guy TINGUELY cédées à la commune :

Référence cadastrale	Superficie
B N° 833	1 a 60 ca
B N° 835	1 a 79 ca
B N° 168	4 a 15 ca
TOTAL	7 a 54 ca

2/ parcelles de la commune des Rousses cédées à M. Guy TINGUELY :

Référence cadastrale	Superficie
D N° 200	45 a 25 ca
D N° 202	29 a 65 ca
D N° 203	54 a 15 ca
TOTAL	1 ha 29 a 05 ca

#### **4. Environnement : Natura 2000 – Site « Vallée de l'Orbe – Avis sur une modification de périmètre et passage à la Directive Oiseaux sauvages**

Après instruction du dossier, M. Alain DESPREZ précise que le réseau Natura 2000 a été conçu pour concilier protection environnementale et préoccupations socio-économiques.

Il replace le zonage NATURA 2000 dans les périmètres environnementaux (périmètres de protection des biotopes où rien ne se passe, les périmètres d'inventaire de la biodiversité (ZNIEFF) et sur lesquels il n'y a pas de mesure restrictive.

Le zonage NATURA 2000 concilie les pratiques environnementales et les pratiques humaines (sociales, sports, pêche) : l'objectif est d'aider les propriétaires concernés par ce périmètre à appliquer des mesures environnementales et s'il y a des diminutions d'usage, elles seront quantifiées et il y aura indemnisation.

Par exemple dans le Risoux, il y a déjà un zonage NATURA 2000 avec les deux directives : habitat, faune, flore et directive Oiseaux. Pour chaque site, il y a un document d'objectif qui fixe un inventaire, des mesures, un cahier des charges et un comité de pilotage dirigé par un élu (Jean-Sébastien LACROIX).

Il y aura des mesures agricoles et/ ou sylvicoles qui vont être contractualisées : restreindre le droit d'usage des exploitants (fauches tardives interdites, éviter le tassement...).

Alain DESPREZ rappelle les trois raisons du courrier du Préfet :

La commune est très vaste (38 km<sup>2</sup>) et sur ce territoire, il existe tous les types de zonages environnementaux : on a tout à gagner à ce que ce périmètre soit agrandi. Il indique qu'il s'agit également de la zone de protection du lac.

La création d'un périmètre au titre de la Directive Oiseaux sauvages et l'extension des périmètres (habitats + oiseaux) vont dans ce double sens :

- renforcement de la cohérence économique ;
- élargissement de la contractualisation en particulier en ce qu'elle concerne les mesures agricoles.

Donc, dans le sens des grandes options communales, il n'y a que des bénéfices :

- protection des milieux sensibles et indirectement de la ressource en eau ;
- accompagnement de l'activité agricole

Jean-Sébastien LACROIX indique que ce dossier n'avance pas très rapidement. Il y a eu quelques réunions thématiques avec les pêcheurs et les agriculteurs. Mais on rencontre un blocage. Le Préfet a donc souhaité modifier le périmètre qui s'est calé sur les limites des parcelles cadastrales, ce qui l'agrandit surtout du côté du lac.

Sébastien BENOIT-GUYOD aurait souhaité qu'on s'occupe des tourbières en premier et qu'on entretienne le périmètre existant avant de l'agrandir. Il n'est pas certain que l'aspect écologique ait été pris en compte. C'est peut-être en faisant avancer le document d'objectifs et en agrandissant le secteur qu'on pourra entretenir le périmètre existant.

Alain DESPREZ ajoute qu'il est toujours possible de sortir du contrat.

Jean-Sébastien LACROIX ajoute que la zone NATURA 2000 n'empêche pas de faire, il n'y a aucune obligation, c'est différent des arrêtés de protection. C'est fait pour lier convenablement les activités humaines et les activités environnementales.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande comment inviter le monde agricole pour entretenir ces espaces.

Jean-Sébastien LACROIX répond que c'est par le biais du contrat qu'il sera possible de faire avancer ces mesures.

Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite que le Parc Naturel Régional s'implique davantage car nos tourbières ne sont pas entretenues.

Jean-Sébastien LACROIX répond que c'est aux acteurs locaux à les entretenir et non au Parc. Il faut donc prendre des mesures pour les accompagner.

Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite qu'il y ait un vrai travail avec l'extension de ce périmètre.

Alain DESPREZ ajoute que le contrat est conclu pour une durée de 6 ans pour NATURA 2000.

Annie BERTHET demande si pour valider ce nouveau périmètre les communes de Bois d'Amont et des Rousses doivent être d'accord. M. le Maire répond oui, ainsi que la communauté de communes de la station des Rousses.

Robert BONNEFOY demande si l'on connaît le montant des aides financières allouées pour compenser la contractualisation.

Jean-Sébastien LACROIX et Alain DESPREZ répondent qu'ils ne le savent pas encore.

Le conseil municipal émet un avis favorable par 20 voix pour et 3 abstentions (Robert BONNEFOY – Sébastien BENOIT-GUYOD et Claire CRETIN) sur le projet de modification de périmètre tel qu'il apparaît sur la carte, au titre de la Directive Habitats Naturels Faune Flore et sur le projet de création de site au titre de la Directive Oiseaux sauvages.

##### **5. Travaux : ZA André Lizon, avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre avec PMM**

M. le Maire explique que, suite à des études de sol complémentaires sur la stabilité des talus (sujétions techniques imprévues), la maîtrise d'ouvrage a décidé la création d'un remblai renforcé à parement végétalisé (au lieu d'un mur de soutènement plus coûteux) sur la plateforme du bas de la ZA André Lizon. Ainsi, le cabinet PMM propose un avenant à son contrat de maîtrise d'œuvre correspondant à l'étude de conception et le suivi de ces travaux pour un montant total HT de 13 800 €, soit 16 560 € TTC.

Pour mémoire,

	Motif	Montant TTC
Marché initial		61 474.40
Avenant n°1	2ème consultation marché de travaux	3 408.60
Avenant n°2	Etude de conception et chiffrage d'un mur de soutènement	4 560.00
Avenant n°3	Etude de conception et de suivi de travaux d'un remblai à parement végétalisé	16 560.00
<b>Montant du marché</b>		<b>86 003.00</b>

Soit une augmentation de 39.9% par rapport au marché initial.

Christophe MATHEZ indique que le retard des travaux d'aménagement de la ZA est dû à ce mur et non à un abandon. Comme le talutage n'a pas été possible, la solution d'un mur a renchéri le coût. Les travaux reprendront semaine 40 et la signature de la vente de la parcelle avec Intermarché devrait avoir lieu dans le courant du mois.

Annie BERTHET souhaite connaître le coût de construction du mur.

Christophe MATHEZ indique qu'il est estimé à 380 000 € et sera financé par la commune et puis cédé à Intermarché qui en assurera l'entretien.

M. le Maire ajoute que la vente par la commune du terrain à Intermarché interviendra au conseil d'octobre. Le prix de 70€ HT du m<sup>2</sup> a déjà été validé. Le groupe « Mousquetaires » va déposer prochainement le dossier de permis de construire.

Christophe MATHEZ rappelle qu'à cette occasion le bénéficiaire du permis de construire devra s'acquitter de la taxe d'aménagement.

Robert BONNEFOY indique que la commune touche également une subvention DETR de l'Etat de 200 000 € pour l'aménagement de la ZA.

Christophe MATHEZ précise qu'Intermarché veut acquérir la plateforme supérieure pour la création d'une station-service. Une consultation va être lancée pour la réalisation du mur, le bornage du terrain a été réalisé. Le projet d'aménagement de la zone n'est pas abandonné et Intermarché devrait être en place début 2016.

Afin de permettre la bonne exécution du contrat de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant avec PMM pour un montant de 16 560.00 € TTC.

##### **6. Finances :**

- **Participation au financement de la construction du centre de secours de Les Rousses - Prémanson**

M. le Maire rappelle qu'une réunion d'information s'est tenue en Mairie des Rousses le 21 janvier 2014 avec le SDIS, le centre de secours des Rousses, le conseil municipal et le Maire de Prémanson concernant la reconstruction d'un centre d'incendie et de secours aux Rousses.

Le projet est inscrit au programme pluriannuel du SDIS de reconstruction de caserne sur la période 2015/2016 sachant que l'opération comporte plusieurs phases :

- inscription budgétaire à partir de 2015 ;
- désignation de l'architecte, phase d'étude et de conception ;
- phase de construction

Préalablement au lancement de l'opération, l'année 2014 sera mise à profit pour la validation du terrain, le plan de financement et le programme de construction.

La maîtrise d'ouvrage appartient au SDIS et le terrain viabilisé en limite de parcelle est cédé à l'euro symbolique par la commune.

Ce projet, d'un montant de 676 775 € HT toutes dépenses confondues (coût Conseil Général actualisé au 01/01/2014), est cofinancé par le SDIS et les communes (Prémanson/Les Rousses) selon la clé de répartition suivante :

- Part communale (50%) : 37.5% pour Les Rousses et 12.5% pour Prémanson
- SDIS : 50%

Les modalités de versement sont les suivantes :

- 1/3 au démarrage des travaux en 2015
- 1/3 en 2016
- versement du solde après réception des travaux et communication du DGD en 2017.

Ainsi, le conseil municipal, doit :

- valider la clé de répartition proposée par le SDIS et la participation financière prévisionnelle de la commune des Rousses sachant que celle-ci sera ajustée en fonction du coût réel des travaux ;
- les modalités de versement de cette participation financière
- s'engager à participer financièrement à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Les Rousses – Prémanson.

A ce jour, le site retenu est celui à l'entrée des Rousses vers les garages communaux, mais il y a peut être un autre scénario projeté sur le bâtiment « le Yéti », mais ce dernier projet n'est pas simple car il y aura peut-être transfert de compétence entre le conseil général et la région pour la prise en charge des routes.

Robert BONNEFOY pense que si la commune s'engage sur le second site, le projet de caserne ne se fera pas en 2015 et ni en 2016. Pour lui, il est préférable de maintenir le projet sur le site initial.

Gilles BOURQUI ajoute que l'acquisition du bâtiment du Yéti, sa démolition et la construction de la caserne seraient plus coûteuses, il vaut mieux rester sur le site initial.

Sébastien BENOIT-GUYOD rappelle que le terrain de la route du génie a été acquis pour ce projet de caserne des pompiers.

Christophe MATHEZ pense que l'acquisition du Yéti permet aussi de requalifier l'aménagement du village.

Robert BONNEFOY demande si la commune de Prémanson versera une compensation pour la mise à disposition du terrain gratuit. Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il est normal que la commune des Rousses finance seule le terrain dans la mesure où le projet se réalise sur son territoire.

Jacqueline LACROIX demande qui prendra en charge les frais de fonctionnement. M. le Maire répond que c'est le SDIS. Annie BERTHET ajoute que la commune verse une participation financière chaque année au SDIS (146 000 € en 2014).

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la clé de répartition proposée par le SDIS et la participation prévisionnelle de la commune des Rousses, sachant que celle-ci sera ajustée en fonction du coût réel des travaux ;

- les modalités de versement de cette participation financière ;

- de s'engager à participer financièrement à la reconstruction du centre d'incendie et de secours de Les Rousses – Prémanon.

- **Subvention exceptionnelle aux Skieurs Rousselands pour l'organisation du bal du 14 juillet**

M. le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 100 €, correspondant aux frais d'orchestre, pour l'organisation du bal du 14 juillet.

Claire CRETIN, Présidente de l'association ne participe pas au vote ni au débat.

Annie BERTHET demande s'il n'y a pas de frais de SACEM. Claire CRETIN répond qu'elle est facturée quelques mois après.

Christophe MATHEZ propose de reporter la question.

M. le Maire souhaite que le conseil vote la subvention ce soir et la commission des finances intégrera les frais de SACEM dans le montant de la subvention de 2015.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (22 voix) le versement d'une subvention de 1 100 € à l'association des Skieurs Rousselands pour la prise en charge des frais d'orchestre du bal du 14 juillet.

- **Subvention annuelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers des Rousses**

M. le Maire fait part du caractère complet du dossier de demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et propose de verser 1 377 € - 177 € (frais de SACEM payés par la commune à l'occasion des feux de la fête), soit 1 200 €.

Accord unanime du conseil municipal.

- **Décision modificative n°2 au budget principal de la commune**

M. le Maire fait part d'un courrier de M. le trésorier demandant la régularisation des comptes de TVA pour des opérations de 2010 et 2013.

Les crédits étant insuffisants, M. le Maire propose la décision modificative n°2 suivante :

Imputation	Libellés	Sommes
678	Autres charges exceptionnelles	+ 27 890
61522	Entretien des bâtiments	-13 945
61523	Entretien voirie et réseaux	-13 945
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications de crédits mentionnées dans le tableau ci-dessus.

- **Indemnité de fonction à un conseiller municipal en charge de l'environnement (transfert)**

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Jean-Sébastien LACROIX, conseiller municipal délégué à l'Environnement et aux Forêts, ne souhaite plus bénéficier de cette délégation en raison de ses nombreuses responsabilités dans d'autres organismes. Il souhaite toutefois conserver la compétence « Forêt », en lien avec M. DESPREZ, mais sans indemnité.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de transférer l'indemnité de fonction de M. Jean-Sébastien LACROIX à M. Alain DESPREZ. Ce dernier ne participe ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (21 voix) le transfert de l'indemnité de fonction de conseiller municipal délégué à l'environnement et à la forêt de Jean-Sébastien LACROIX à Alain DESPREZ.

- **Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour la sauvegarde de l'horloge du clocher de l'église et la restauration de la fontaine des Rousses d'Amont**

Par délibération du 7 novembre 2013, le conseil municipal a décidé de lancer une campagne de mécénat populaire et d'entreprises pour la restauration de l'horloge de l'église, la fontaine des Rousses d'Amont et les remparts du Fort des Rousses.

Désormais, le conseil municipal doit autoriser M. le Maire à signer les conventions de financement pour la restauration de l'horloge de l'église et de la fontaine des Rousses d'Amont qui ont pour objet de régir l'aide financière apportée par la Fondation du Patrimoine à la commune des Rousses pour la mise en œuvre de ces projets.

M. le Maire précise que les travaux de la fontaine vont débuter début novembre. Pour l'horloge, on complètera par un éclairage la mettant à valeur.

Marcel PROST est réservé sur la situation actuelle de l'horloge car elle est conservée dans son armoire d'origine et on voit peu la mécanique et la technique d'une horloge comtoise : on ne voit pas les poids ni le balancier par exemple. M. le Maire répond qu'il faudrait que le cadre soit vitré.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'horloge et la fontaine des Rousses d'Amont. Il remercie la Fondation pour cette aide financière s'élevant à 636 € pour l'horloge et 1 500 € pour la fontaine.

- **Convention de partenariat « Carte et chéquier rusés » avec la Communauté de communes de la Station des Rousses**

M. le Maire fait part de la convention de partenariat « Carte et chéquier rusés » entre la Communauté de communes de la Station des Rousses et la bibliothèque pour la période du 1er septembre 2014 au 31 août 2015.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

## **7. Rapport annuel 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses**

M. le Maire présente le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité de l'eau potable rédigé par le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses.

Ce rapport est commenté par Jean-Sébastien LACROIX Président du Syndicat. Il fait également part du renouvellement de la DSP en cours pour une durée de 10 ans

Ce document peut être consulté au secrétariat de Mairie.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de ce rapport.

## **8. Liste des marchés signés par le Maire**

Document disponible en mairie.

Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite des informations sur l'étude hydrologique réalisée sur le secteur du Sablon. Jean-Sébastien LACROIX indique qu'elle découle de l'inondation de 2011 chez M. GAUTRONNET causée par un problème de sédiments qui stagnaient et de branches dans le ruisseau.

Cette étude visait à cerner les problèmes et les éviter, mais aussi à connaître si le dimensionnement du passage du ruisseau sous la RN 5 est suffisant.

Les solutions préconisées sont coûteuses, notamment avec la création d'un bassin de rétention en dessous du lotissement BURINI et la création d'un piège à sédiments. Un contact a été pris avec le Parc Naturel Régional qui a la compétence rivière pour savoir si on intervient ou non. L'étude conclut aussi que le passage sous la RN5 est insuffisant.

M. le Maire rappelle que les forestiers qui coupent du bois doivent nettoyer le ruisseau. Au cours des violents orages cet été, il n'y a pas eu de problème, tout s'est bien écoulé.

Alain DESPREZ se demande quelle est l'importance des eaux de ruissellement à traiter sur place, comme dans le projet d'aménagement de la RN5, afin de ne pas augmenter tous les flux d'urbanisation le long de la RN5. Il s'interroge aussi sur la prévision d'urbanisation qui ne lui semble pas juste.

## **9. Questions et informations diverses**



- Bilan rentrée scolaire :

Fabienne DEMOLY indique qu'à l'école primaire la rentrée a été normale selon la directrice : on comptabilise 178 élèves (168 en 2013) et un nouvel élève est attendu en décembre. En ce qui concerne l'école maternelle, la rentrée a été chargée avec un effectif de 116 élèves (101 en 2013).

Cela représente aussi de gros effectifs pour les services de cantine et de garderie périscolaire.

- Avancement des dossiers :

Christophe MATHEZ informe le conseil municipal de la réalisation des travaux suivants :

- le gymnase est le premier bâtiment à être équipé d'un système de clefs électroniques. D'autres bâtiments feront l'objet d'installation de ce système de fermeture l'année prochaine. Les portes ont été changées et les douches sont désormais individuelles ;
- les deux salles de squash du centre sportif vont être rénovées en intégralité (sols et murs).
- la peinture routière en cours de marquage
- les panneaux d'affichage extérieur de la mairie sont en cours de fabrication et seront posés fin septembre
- ZA du Bois de l'Ours : on s'oriente vers une nouvelle organisation de la zone : de nombreuses entreprises et commerces sont intéressés.
- déboisement du Rochat : on attend un devis pour le nettoyage
- lotissement les Crêtets : suite à la réunion avec les riverains du Clos Cappéronny, il a été demandé au maître d'œuvre d'étudier la sortie côté Rousses d'Amont. Le mois prochain, les copropriétaires de la résidence Les Crêtets doivent statuer sur le déplacement de la voirie. Les résultats des sondages de sol sont plutôt favorables.

En ce qui concerne la voirie, Gilles BOURQUI indique que les travaux de point à temps sont terminés et les travaux d'enrobés vont bientôt commencer.

Christophe MATHEZ rappelle que le Fort des Rousses n'appartient plus à la Commune depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 : l'entretien incombe désormais au propriétaire (Fromagerie ARNAUD, Communauté de Communes) ainsi que le déneigement.

Véronique GANGNERY regrette que le bâtiment des services techniques route du Génie ne soit pas entretenu et fait dépotoir.

Jean-Sébastien LACROIX demande ce qu'est ce conteneur route du génie. M. le Maire a transmis un courrier à la société qui l'a installé, elle devait l'enlever la semaine dernière.

- Comptes rendus de missions et délégations :

Alain DESPREZ informe le conseil du résultat du concours national des prairies fleuries au Pré Rodet : 500 candidats sur la France en 2014. L'ambition est de montrer que l'on peut produire du fourrage en quantité suffisante tout en préservant la biodiversité. Le seul agriculteur candidat des Rousses a remporté le 1<sup>er</sup> prix : M. Hubert Lizon. Il représentera le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le Parc Vaudois au salon de l'agriculture à Paris. M. le Maire et le conseil municipal adressent leurs félicitations au lauréat.

- Courrier du notaire sur les professions réglementées :

Sandrine GRENIER intervient concernant la défense de la profession des notaires : le gouvernement veut réformer par ordonnance cette profession. Elle souhaite défendre le service public car les conseils sont gratuits et les tarifs réglementés. Cette réforme risque d'entraîner des problèmes d'insécurité des actes et des suppressions d'emplois (5<sup>ème</sup> employeur de France).

M. le Maire indique qu'il a diffusé ce courrier.

Sandrine GRENIER ajoute que cette profession réglementée n'est pas destinée à protéger celui qui l'exerce mais à protéger les clients. Les notaires s'autofinancent et rapportent de l'argent à l'Etat.

M. le Maire fait part du courrier de la Chambre Départementale des huissiers de Justice du Jura dont la profession fait aussi l'objet d'une réforme.

## **10. Convention avec Orange : dissimulation de réseaux rue de la Redoute et Route du Noirmont**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a décidé par délibération du 20 mars 2014 la dissimulation des réseaux d'éclairage public et d'électricité rue de la Redoute et route du Noirmont. Il convient de profiter de ces travaux pour enfouir également le réseau téléphonique.

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités juridiques et financières de cette opération. Le coût du câblage des communications électroniques est estimé par ORANGE à 2 987.40 €, la participation de la commune des Rousses s'élèvera à 537.73 € (18 %), cette participation n'est pas assujettie à TVA.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention avec ORANGE.

Date du prochain conseil municipal : le 23 octobre à 18h30

Séance levée à 22h55

La Secrétaire de séance,



Marie-Carmen CAILLAT

Le Maire,



Bernard MAMET

